**CONVENTION DE STAGE**

 **Réf. (ANNEXE JOURNAL OFFICIEL N°45 DU 18 septembre 2013 PAGE 6/7)**

**Entre l’établissement universitaire** : L’Université des Sciences et de la Technologie d’Oran

**Représenté par** : Monsieur le Chef du département de …………………….., USTO-MB

 Et

**L’établissement ou l'administration d'accueil** :

**Représenté par :** Monsieur

La présente convention a pour objet l’organisation du stage pratique de l’étudiant(e) : ……………...

**Article 1er. ─ Dispositions générales**

 La présente convention est régie par les dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 13-306 du 24 Chaoual 1434 correspondant au 31 août 2013 portant organisation de stages pratiques et en milieu professionnel à l'intention des étudiants.

**Art. 2. ─** **Objet de la convention**

 La présente convention a pour objet de préciser le cadre d'organisation et de déroulement des stages pratiques et en milieu professionnel, à l'intention des étudiants du département d’Automatique de l'établissement universitaire (université, centre universitaire, école) : USTO-MB

**Art. 3. ─** **Objectifs du stage**

 Le stage de formation a pour objet de permettre à l’étudiant de mettre en pratique ses connaissances théoriques et méthodologiques acquis durant sa formation et réaliser le projet de fin d'études par la préparation d'un mémoire.

 Le but du stage consiste à préparer l'étudiant à la vie professionnelle. Le stage fait partie du cursus pédagogique de l'étudiant, il est obligatoire en vue de l'obtention des diplômes de licence / de master.

 Les activités de stage sont déterminées par l'établissement universitaire et l'établissement ou l'administration d'accueil en fonction du programme de la formation dispensée.

 **Art. 4.─Thèmes des stages et organisation du travail**

 Les thèmes des stages ainsi que les plans de travail des stagiaires et les objectifs assignés aux stages sont laissés à l'appréciation des encadreurs des stages et sont déterminés selon le programme d'études et le sujet de fin d'études validé par l'encadreur enseignant-chercheur de l'établissement universitaire, avec l'accord des instances pédagogiques de l'établissement universitaire USTO-MB et des instances concernées par la prise en charge des stages de l'établissement ou de l'administration d'accueil.

**Art. 5. ─ Désignation, des encadreurs et maîtres de stage**

 L'établissement universitaire désigne un encadreur enseignant-chercheur, l'établissement d'accueil désigne un maître de stage.

 Les cadres techniques (maîtres de stage) chargés de suivre les stagiaires sont désignés par l’entreprise et doivent avoir moins cinq (5) ans d'expérience.

 Durant sa présence sur les lieux du stage, le stagiaire est placé sous l'autorité hiérarchique du maître de stage désigné.

 Il doit respecter strictement les dispositions du règlement intérieur de l'établissement ou de l'administration d'accueil et du service ou il est affecté.

 **Art. 6. ─** **Modalités pratiques de déroulement du stage**

**─ Périodicité du stage**

 Le stage se déroulera sur la période : du ……………….. au ………………………

**Art. 7. ─** **Conditions diverses**

**Couverture sociale du stagiaire**

La couverture de la sécurité sociale est assurée par l'établissement universitaire.

Lorsqu'un accident survient par le fait ou à l'occasion du stage en entreprise, l'obligation de la déclaration de l'accident de travail incombe à l'établissement ou l'administration dans laquelle est effectué le stage.

 L'administration ou l'établissement d'accueil doit adresser sans délai à l'établissement universitaire dont relève le stagiaire une copie de la déclaration d'accident de travail envoyé à la structure de la sécurité sociale compétente.

 ─ Conditions d'absence du stagiaire

Le stagiaire est autorisé à s'absenter dans les cas Suivants :

........................................................................................

**Art. 8.** ─**Entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties.

 Fait à Oran le **………………………..**

|  |  |
| --- | --- |
| L’établissementDe l'enseignementSupérieur. USTO-MBReprésenté par ................... | L 'établissement ou l'administration d'accueilReprésenté par : .......... |